European Training Foundation

ALGÉRIE

ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE FORMATION ET D'EMPLOI 2017

Traduit de l’anglais. En cas de doute quant à l’exactitude des informations ci-incluses, veuillez vous reporter à la version originale.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l’ETF et ne reflète pas nécessairement le point de vue des institutions de l’UE.

@ Fondation européenne pour la formation, 2018
Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE FORMATION ET D'EMPLOI EN ALGÉRIE

L'Algérie se concentre actuellement sur l'élaboration d'une stratégie visant à redéfinir son modèle de croissance. Le plan quinquennal (2014–2018) du gouvernement souligne l'importance de la lutte contre le chômage, des privatisations, de la diversification de l'industrie et de la promotion du dialogue social. Il affirme également la nécessité d'une implication accrue du secteur privé dans l'éducation. Malgré les efforts de réforme déployés, les progrès sont, dans l'ensemble, plutôt limités. Le pays reste très dépendant du secteur des hydrocarbures et la forte chute des prix du pétrole a eu une incidence sur le budget de l'État. Cela s'est traduit par des restrictions budgétaires dans l'administration publique et les dépenses sociales, y compris les retraites, au détriment, peut-être, de la stabilité sociale. D'après l'évaluation du Fonds monétaire international (FMI), les réformes du secteur public et les tentatives de privatisation n'ont toujours pas porté leurs fruits. Néanmoins, si les réformes sont maintenues dans la durée et introduites progressivement, elles auront des perspectives positives.

La Constitution a été révisée en février 2016[1] afin de promouvoir explicitement une économie de marché plus diversifiée et de lutter contre la corruption. La liberté de commerce et d'investissement est reconnue et le gouvernement a entrepris de «s'efforcer d'améliorer le climat des affaires» en interdisant les monopoles et la concurrence déloyale, entre autres mesures. Sur le plan politique, la Constitution réintroduit la limite de deux mandats présidentiels (levée en 2008). Les binationaux n'auront plus accès aux fonctions politiques de haut niveau[2] et le tamazight[3] a été reconnu comme une langue officielle du pays.

En mai 2017, le président de la République a remplacé le Premier ministre et a remanié le gouvernement. En septembre 2017, le Premier ministre a de nouveau été remplacé. L'idée était de proposer une nouvelle réponse aux défis que doit relever le pays, notamment en lien avec le développement et la diversification économiques, les privatisations et le chômage. Les efforts déployés pour améliorer les conditions de développement du secteur privé en vue de créer des emplois sont tangibles. C'est ainsi que les autorités privilégient l'adaptation du système d'éducation et de formation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Les résultats ne sont pas encore visibles, notamment en raison de la diffusion limitée de l'information.

La coopération entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) a connu un regain de dynamisme ces dernières années. Plusieurs programmes ont été lancés pour soutenir la diversification économique et relever les défis sociaux et du marché du travail. Les autorités algériennes sont fermement résolues à moderniser et à améliorer la qualité et l'efficacité des services de l'emploi. Les programmes actifs du marché de l'emploi ont obtenu des résultats positifs. La coopération entre l'UE et l'Algérie est également renforcée par les priorités de partenariat, signées en mars 2017. Elles vont de pair avec les plans de développement économique et tiennent compte de l'employabilité des jeunes et de la modernisation du système d'enseignement, en mettant fortement l'accent sur l'enseignement et la formation professionnelles (EFP) et le développement des compétences en général.

1. Principales caractéristiques démographiques et économiques

Avec ses 40,4 millions d'habitants, l'Algérie est le pays le plus peuplé du Maghreb. La population est inégalement répartie sur l'ensemble du pays, la grande majorité des personnes vivant dans le nord, le long de la côte méditerranéenne. Quelque 24,4 % de la population est jeune[4]. Le taux de dépendance des jeunes atteint 46,1 %, tandis que celui des personnes de 60 ans et plus, de 14 %, est faible, mais

[1] Loi nº 16-01 du 26 Joumada El Oula 1437 du 6 mars 2016, www.joradp.dz/FTP/jofrancais/2016/F2016014.pdf

[2] Le fait de posséder exclusivement la nationalité algérienne est un critère d'admissibilité pour exercer de hautes responsabilités de l'État et des fonctions politiques.

[3] Langue berbère

[4] Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

en constante progression depuis des années. Près de 4 % de la population algérienne vivait à l'étranger en 2013. La France reste la principale destination des Algériens, suivie de l'Espagne et de l'Italie (dans l'UE) ainsi que d'Israël et du Canada[5]. La population de travailleurs immigrants en Algérie était estimée à 0,27 % à peine dans le recensement de 2008. Toutefois, la situation est en train d'évoluer. Selon une étude de 2013, le nombre de permis de travail délivrés a connu une forte augmentation ces dernières années, la plupart d'entre eux ayant été accordés à des immigrants chinois (41 % de tous les immigrants) engagés dans le cadre de grands travaux publics lancés par le gouvernement (53 % des permis de travail sont délivrés dans ce secteur)[6].

L'économie est dominée par l'État et dépend fortement des hydrocarbures. Elle se caractérise également par une compétitivité et une productivité faibles. Dans le rapport du Forum économique mondial sur la compétitivité de 2017, l'Algérie se situe au 87e rang (revenant à sa situation de 2011) sur 138 économies. En dépit de la baisse des prix du pétrole et de conditions climatiques défavorables, l'Algérie a pu maintenir sa croissance économique à 3,7 % en 2016. Le niveau élevé de déficit budgétaire de 2015 s'est amélioré en 2016 grâce à une reprise de la production d'hydrocarbures, qui compense également le ralentissement de la croissance hors hydrocarbures (principalement le secteur agricole)[7]. Le gouvernement a mis en place des mesures d'austérité pour contrer la chute des prix du pétrole, y compris des réductions des dépenses (d'investissement pour l'essentiel), et a augmenté les recettes fiscales (notamment en augmentant les taxes sur l'essence, l'électricité et l'immatriculation des véhicules)[8]. Des réductions de subventions ont en outre été introduites et les autorités monétaires ont autorisé la dépréciation du dinar algérien (DZD). Les autorités introduisent également des réductions des dépenses sociales, en particulier au moyen d'une nouvelle législation en matière de retraites qui relève l'âge de la retraite et impose des conditions plus strictes[9].

Dans ce contexte économique, la part du PIB par secteur en 2016 a poursuivi la tendance des années précédentes, avec l'expansion du secteur des services atteignant 50,9 % du PIB, le recul des secteurs industriels à 36,2 % et l'agriculture fluctuant autour de 12,9 %. Cependant, l'économie algérienne est très dépendante du secteur public, qui représente presque 50 % de son marché. Il existe environ 400 entreprises d'État opérant dans l'ensemble des secteurs de l'économie, en particulier dans le pétrole et les finances. Le secteur privé est bridé par un contexte défavorable aux affaires, caractérisé par la difficulté d'accéder aux financements, la complexité du cadre réglementaire et la longueur des procédures de création d'entreprises. Toutefois, de récents efforts accomplis dans ce domaine, consistant par exemple à faciliter la création d'entreprises et à octroyer des permis de construire, orientent le secteur dans la bonne direction et l'Algérie a progressé de sept places dans le classement Doing Business de la Banque mondiale, passant de la 163e place en 2016 à la 156e en 2017 (sur 189 pays).

L'instabilité de la région demeure une préoccupation majeure tant pour les autorités algériennes que pour les investisseurs et les mesures de sécurité prises le long de la frontière avec la Libye ont récemment été renforcées. L'intégration commerciale progresse très lentement et les négociations en vue de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce n'ont pas beaucoup avancé. Pour stimuler l'économie, le gouvernement cherche à développer plus avant ses ressources en hydrocarbures et a aussi explicitement soutenu le développement du secteur privé en ouvrant des centres de recherche et en lançant de grands projets en matière de transport et de logement. Selon les estimations du FMI

[5] Profils migratoires: Algérie, Nations unies: https://esa.un.org/miggmgprofiles/indicators/files/Algeria.pdf

[6] Institut universitaire européen, Centre Robert Schuman d'études avancées, Centre des politiques migratoires, Migration Policy Profile: Algeria [Profil migratoire: Algérie], 2013

[7] Rapport du FMI sur l'Algérie nº 17/142, juin 2017

[8] Banque mondiale, Perspectives économiques de l'Algérie, 2016

[9] Loi 83-12 du 30 novembre 2016, entrée en vigueur le 1er janvier 2017

et de la Banque mondiale, le plan gouvernemental de diversification de l'économie, s'il est associé à la mise en place de conditions favorables pour le secteur privé et à des adaptations nécessaires du système d'éducation et de formation, stimulerait substantiellement la croissance économique à moyen terme en équilibrant les coûts de transition à court terme.

2. Éducation et formation

2.1 Tendances et défis

Il n'existe pas de système intégré de collecte et d'analyse des données relatives à l'éducation, et ces informations ne sont pas diffusées. L'annuaire des statistiques n'est disponible que sur papier et les renseignements fournis ne sont pas intégrés dans un système unique. L'Office national des statistiques (ONS) fournit des données en ligne concernant l'EFP, mais les plus récentes concernent l'année 2010. L'analyse des tendances et des progrès réalisés dans le secteur de l'EFP s'avère donc difficile et le texte qui suit repose essentiellement sur les données provenant de sources internationales, mais les informations sont souvent obsolètes.

En 2017, le budget alloué par l'État au secteur de l'éducation, de l'EFP et de l'enseignement supérieur s'élevait à 1,105 milliards de DZD, soit environ 16 % de la dotation budgétaire totale. L'EFP en représente environ 4 %. Toutefois, le budget total de l'État a diminué en raison de la baisse des recettes du secteur pétrolier[10]. Les dernières données de l'UNESCO se réfèrent à 2008 et indiquent que les dépenses totales d'éducation représentaient 11,4 % des dépenses budgétaires totales et 4,3 % du PIB.

La proportion des étudiants de l'EFP est faible, avec 8,3 % dans l'enseignement secondaire inférieur et 9,7 % dans l'enseignement secondaire supérieur en 2011. Les taux bruts de scolarisation dans le secondaire inférieur et supérieur étaient respectivement de 99,9 % et de 62,7 % en 2011.

L'EFP souffre d'une mauvaise image dans la société, considéré comme un second choix pour les jeunes en décrochage scolaire. Le plan du gouvernement vise à améliorer la qualité de l'EFP, y compris le renforcement des liens avec le monde de l'entreprise, afin de mieux comprendre et d'adapter l'offre de formation aux besoins du marché de l'emploi. Des mesures importantes ont déjà été prises en ce sens, notamment la signature de plusieurs accords entre le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels et les entreprises, axés sur une coopération plus étroite. Une nouvelle instance, le Conseil de partenariat, a été conçue comme une plate-forme multipartite dont l'objectif principal est d'engager un dialogue social en vue d'améliorer la qualité des compétences des jeunes. Bien que le Conseil de partenariat existe depuis quelques années, ses activités sont restées limitées à cause du manque de ressources et de capacités de ses membres.

Les efforts soutenus au cours les décennies passées ont débouché sur une évolution considérable du système d'éducation et de formation. Les niveaux d'alphabétisation et d'éducation s'améliorent. Les niveaux d'enseignement supérieur ont augmenté pour les femmes comme pour les hommes entre 2012 et 2015 (passant de 10,1 % à 12,0 % pour les hommes et de 9,5 % à 13,0 % pour les femmes). Néanmoins, la majorité (68,2 %) de la population adulte possède encore un niveau d'instruction faible et 19,3 % un niveau moyen[11]. En outre, bien qu'un certain nombre de réformes aient été entreprises pour améliorer la qualité du système éducatif[12], elles ne se sont pas encore traduites par des résultats de qualité. Pour la première fois, en 2015, l'Algérie a participé aux tests PISA[13]. Les données

[10] Rapport du FMI pour l'Algérie nº 17/142: Algérie, Questions choisies
[11] Données Eurostat de 2015
[12] Voir Plan gouvernemental pour l'EFP: www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/politiques/formation-professionnelle.pdf
[13] Programme international pour le suivi des acquis des élèves (OCDE)

montrent un niveau d'instruction très insuffisant en sciences (70 %), en mathématiques (81 %) et en lecture (79 %). Une proportion importante d'élèves quittent l'école à l'issue du cycle d'enseignement secondaire inférieur, obligatoire, et au cours de la dernière année de celui-ci (18,9 % en 2012)[14]. Certains de ces étudiants ne retournent jamais à l'école, d'autres sont réintégrés dans l'enseignement général et d'autres encore sont placés dans l'EFP (formation initiale ou continue).

L'amélioration de la qualité de l'EFP et le renforcement de ses liens avec le marché du travail constituent une priorité pour le gouvernement. Actuellement, des cours de formation de type apprentissage sont proposés et, selon les chiffres publiés par le ministère chargé de l'EFP, 247 320 apprentis au total ont été formés en 2009 sur la base de 4 285 contrats d'apprentissage, ce qui représente environ 50 % de la population totale des élèves de l'EFP. Actuellement, parmi ces mesures, une nouvelle loi sur l'apprentissage est à l'étude et un nouveau programme de l'UE vient d'être lancé (le programme d'appui à l'adéquation formation-emploi-qualifications (AFEQ) dont la composante 2 concerne l'apprentissage). L'un des objectifs est de redynamiser l'apprentissage comme mode de formation (moderniser les centres d'animation de l'apprentissage au niveau local).

2.2 Politique en matière d'éducation et de formation et cadre institutionnel

L'éducation préscolaire commence à quatre ans et la scolarité obligatoire, qui dure neuf ans, débute à l'âge de six ans pour s'achever à quinze ans. Lorsque les élèves achèvent leur scolarité obligatoire, la décision de poursuivre des études et/ou d'entamer une formation professionnelle est prise par défaut, mais le système ne prévoit actuellement aucune passerelle entre l'EFP et l'enseignement général ou entre l'EFP de niveau supérieur et l'enseignement supérieur. L'EFP relève de la responsabilité du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels. Le ministère de l'Éducation nationale est responsable de l'enseignement général et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est chargé de l'enseignement supérieur. La coopération interministérielle semble limitée, tout comme la coordination avec le secteur des entreprises privées. La formation professionnelle revêt deux formes: la formation dans des établissements d'enseignement professionnel ou l'apprentissage. Bien que les dispositions légales offrent la possibilité d'un enseignement privé, l'EFP est majoritairement proposé à titre gratuit par l'État. Le système de formation offre quatre filières de formation spéciales: les cours du soir, l'apprentissage à distance, la formation des femmes au foyer et la formation des femmes dans les zones rurales.

En 2008, une loi de réforme de l'EFP a été adoptée en vue d'améliorer l'image, la qualité, l'efficience et l'efficacité de l'EFP en Algérie. Le plan du gouvernement pour le secteur de l'EFP établit des objectifs clairs. Le plan détaillé pour l'EFP englobe l'ensemble du système et inclut 23 mesures couvrant l'évaluation, la formation continue, l'assurance-qualité, la formation en milieu professionnel, l'EFP pour les groupes défavorisés, le partenariat social, l'enseignement à distance, etc.[15]. En l'absence de rapports officiels, il est difficile d'évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre ces objectifs à moyen terme. Lors de la présentation officielle du plan, le 1er juin 2014, le Premier ministre a annoncé la création de mécanismes de suivi régulier des progrès; or, en juin 2017, aucun rapport officiel n'avait été publié concernant la mise en œuvre de ce plan. Le suivi des progrès devrait être mis en place et il conviendrait de procéder à des ajustements réguliers des réformes en consultation étroite et régulière avec les acteurs de l'EFP, y compris les entreprises.

La formation continue reste d'ampleur limitée. Les fonds sont collectés par le ministère des Finances grâce à une taxe de 1 %, qui est ensuite reversée par le Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue (FNAC), mais ils restent encore largement inutilisés,

[14] Unicef, Rapport national sur les enfants non scolarisés, Projet «Tous à l'école», 2014
[15] Portail du Premier ministre, Politiques publiques: www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/politiques/formation-professionnelle.pdf

principalement en raison de la charge administrative et de procédures de remboursement complexes. En 2014, le FNAC, en accord avec le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, a élaboré un plan quinquennal destiné à relancer ses activités, à revoir sa structure pour la rendre plus efficace et à améliorer ses services aux entreprises.

3. Marché du travail et emploi

3.1 Tendances et défis

Malgré certaines améliorations, la participation au marché du travail reste faible (41,8 % en 2016, soit une amélioration de 1,8 points de pourcentage depuis 2011). D'importantes dichotomies persistent par rapport à la répartition selon le sexe et l'âge. Alors que la participation des hommes a atteint 66,6 % en 2016, seules 16,6 % des femmes sont actives. Les chiffres de l'emploi suivent cette tendance: les taux d'emploi pour les hommes et les femmes sont de 61,2 % et 13,3 % respectivement. D'une manière générale, la participation des femmes atteint son plus haut niveau pour la tranche d'âge de 25 à 29 ans, puis diminue progressivement avec l'âge. Cette baisse est principalement imputable aux obligations familiales et à une position plus vulnérable sur le marché.

Avec un taux de chômage global à peu près stable (10,5 % en 2016), 66,4 % des chômeurs sont des chômeurs de longue durée. Le chômage varie à travers le pays, avec des taux beaucoup plus élevés dans les provinces du sud et dans les zones urbaines. Les femmes et les jeunes (15–24 ans) sont particulièrement touchés (20 % et 26,7 % respectivement en 2016), le taux de chômage des jeunes femmes (16–24 ans) atteignant 49,9 % (38,1 en 2011). De plus, le chômage est plus élevé parmi les personnes mieux instruites (16,7 % des diplômés de l'enseignement supérieur), traduisant, d'une part, l'absence d'offres appropriées et, d'autre part, leurs réserves à accepter n'importe quel emploi. La proportion de jeunes (15–24 ans) ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) est également très élevée (27,6 %) et va en s'accroissant (26 % en 2011), les filles étant davantage touchées (36,3 %).

L'emploi par secteur indique que le secteur commercial et des services a absorbé la majorité des employés en 2016 (61 %), suivi par l'industrie (31 %) et l'agriculture (8 %). L'emploi dans le secteur public atteint un niveau significatif avec 43,1 % (3,1 point de pourcentage de croissance par rapport à 2011). La forte concentration d'emplois dans le secteur public reflète le modèle économique et tient à des conditions plus favorables, dont une meilleure protection sociale. Tandis que les salariés ayant un emploi à durée indéterminée sont concentrés dans le secteur public, la plupart des salariés du secteur privé sont employés à titre temporaire. Parallèlement, le secteur privé fait face à des difficultés pour créer des emplois, liées à une réglementation rigide du marché du travail, à une fiscalité élevée pesant sur le travail et à des possibilités de financement limitées. En outre, les employeurs signalent un décalage important entre les compétences offertes par les demandeurs d'emploi et celles qui sont requises[16].

L'emploi indépendant est en recul depuis 2011, atteignant 30,2 % en 2015. Ce recul pourrait être attribuable à la modification des structures de l'emploi des femmes. Le pourcentage des employées est passé de 60,9 % à 78,9 % entre 2010 et 2015, tandis que l'emploi indépendant des femmes a baissé de 18 points de pourcentage au cours de la même période, passant de 39,1 % à 21,1 %. Ces chiffres peuvent refléter une diminution du taux de participation des femmes dans l'agriculture ou l'emploi indépendant dans les entreprises artisanales.

[16] Obstacles au développement du secteur privé, Rapport du FMI pour l'Algérie nº 17/142, juin 2017

Malgré les efforts déployés par les autorités algériennes pour intégrer le marché informel, celui-ci représentait environ 38 % de l'emploi total en 2016[17].

3.2 Politique de l'emploi et cadre institutionnel

Les demandeurs d'emploi n'ont accès à des régimes d'assurance chômage que depuis peu[18], mais l'Algérie applique des mesures politiques actives pour stimuler l'emploi et la création d'emplois depuis 1989. Les plans gouvernementaux les plus récents (2010–2014 et 2014–2018) soulignent que l'accroissement de l'employabilité, des jeunes en particulier, est l'un de leurs principaux objectifs.

La politique nationale de l'emploi avait été mise en œuvre pendant la période 2010–2014 et renforcée en septembre 2015 par le plan gouvernemental pour l'emploi. Les axes principaux comprennent:

- la lutte contre le chômage,
- le système de sécurité sociale,
- les relations de travail et le dialogue social,
- la lutte contre la bureaucratie et la simplification des procédures,
- l'information et la communication,
- le programme d'investissement,
- les ressources humaines et la formation.

Ces efforts seront principalement axés sur le renforcement de l'investissement dans l'agriculture, l'industrie, le tourisme et l'artisanat en tant que secteurs présentant le plus fort potentiel de création d'emplois. L'accent porte en particulier sur le développement de l'environnement des entreprises et le renforcement des petites et moyennes entreprises (PME). En outre, parmi les mesures en place depuis 2015, certaines visent à assouplir le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP). D'autres mesures destinées à moderniser les services de l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) sont également prévues.

L'acteur clé de la politique de l'emploi est le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale. Par ailleurs, le ministère de la Solidarité nationale focalise ses actions sur la réduction de la pauvreté. D'autres ministères interviennent également, mais dans une moindre mesure, comme le ministère de l'Agriculture, le ministère des petites et moyennes Entreprises et de l'Artisanat et le ministère de l'Industrie. L'Agence nationale de développement de la PME (ANDPME) et l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) ont également un rôle à jouer. Dans le cadre de la politique nationale de l'emploi, l'Algérie a développé au fil des ans des mesures d'emploi spécifiques. Elles sont mises en œuvre par cinq agences sous le contrôle des deux ministères principaux.

Le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale est responsable des activités de:

- l'ANEM (Agence nationale de l'emploi)/du DAIP (dispositif d'aide à l'insertion professionnelle): contrats de travail intérimaire et stages pour les jeunes;
- l'ANSEJ (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes): création et développement de microentreprises par des jeunes âgés de 19 à 35 ans;

[17] Ibid.

[18] OIT, Emploi et questions sociales dans le monde: Tendances 2016, Bureau international du travail, Genève, 2016

- la CNAC (Caisse nationale d'assurance chômage): allocations chômage et soutien à la création de microentreprises pour les demandeurs d'emploi âgés de 30 à 50 ans.

Le ministère de la Solidarité nationale est responsable de:

- l'ADS (Agence de développement social): programmes de travaux publics pour les personnes démunies;
- l'ANGEM (Agence nationale de gestion du microcrédit): microcrédits pour les personnes démunies.

La principale mission de l'ANEM consiste à fournir des services d'intermédiation professionnelle. L'agence continue à moderniser et à améliorer ses fonctions. En collaboration avec l'ANEM, des agences privées sont accréditées par le gouvernement pour opérer dans le domaine des placements professionnels, l'intermédiation demeurant la fonction clé de l'ANEM. Les employeurs sont tenus de déclarer toutes les offres d'emplois, sous réserve de pénalisation.

En plus de sa mission principale, l'ANEM est également responsable de la gestion des programmes d'emploi des jeunes au sein de la politique nationale de l'emploi (partie du DAIP ou dispositif d'aide à l'insertion professionnelle). Le DAIP comporte trois types de contrats et s'adresse aux primo-demandeurs d'emploi: (i) le contrat d'insertion des diplômés (CID); (ii) le contrat d'insertion professionnelle (CIP) pour les jeunes ayant fait des études secondaires; et (iii) le contrat de formation-insertion (CIF) pour les jeunes sans qualification. Des mesures d'incitation sont également envisagées pour les jeunes concluant l'un de ces contrats afin de proposer des formations spécifiques. L'ANEM gère également le contrat de travail aidé (CTA), qui est un contrat de travail subventionné intégré au DAIP[19] qui implique une contribution mensuelle de l'État pour couvrir le salaire des employés. L'idée est d'encourager le recrutement de demandeurs d'emploi sans expérience professionnelle.

Les services fournis par les agences qui proposent des programmes actifs en faveur du marché du travail peuvent être répartis en deux groupes en fonction du type de programme pour l'emploi qu'elles gèrent, à savoir:

1. les services destinés à atténuer les tensions sociales en fournissant immédiatement des contrats de travail temporaire ou des stages: ANEM (intermédiation professionnelle, programmes d'emploi pour les jeunes impliquant des stages ou des contrats de travail pour les jeunes diplômés) et ADS (programmes de travaux publics pour les personnes démunies et non qualifiées dans les régions défavorisées);
2. les services visant à soutenir la création d'entreprises et les microentreprises par des conseils, des formations, des crédits, des exonérations fiscales et un suivi des entreprises: ANSEJ (aide aux jeunes de 19 à 35 ans, et notamment aux jeunes ayant suivi des études supérieures), CNAC (aide aux chômeurs adultes de 35 à 50 ans) et ANGEM (octroi de microcrédits aux personnes démunies pour encourager le travail indépendant, le travail à domicile, les petites entreprises et l'artisanat).

Des ressources et mesures spécifiques pour accroître l'accès des jeunes à l'emploi (y compris des exonérations fiscales, des aides à l'embauche, des garanties de crédit de l'État pour les jeunes entreprises et l'octroi de microcrédits pour les ménages pauvres) ont été mises en place depuis 2010. Toutefois, ces mesures mettent le budget de l'État sous pression et n'apportent que des solutions temporaires. De plus, chaque agence gère une série de programmes et a accès à des ressources considérables, mais seules des informations limitées sur l'impact de ces services sont disponibles.

[19] Régi par la loi 90.11

On constate également un manque de clarté dans les diverses responsabilités des agences. Un mécanisme de contrôle et d'évaluation des activités serait donc nécessaire pour accroître l'efficacité des programmes en faveur du marché du travail, notamment les programmes pour l'entrepreneuriat et les microcrédits.

Les mécanismes existants pour anticiper les besoins en compétences et mettre en adéquation l'offre et la demande de compétences sont limités et ne reposent pas sur des efforts coordonnés des différents acteurs intervenant dans le développement des compétences. Les entreprises souffrent d'une pénurie de compétences et les mécanismes d'expression de leurs besoins ne sont pas suffisamment développés. La mission de l'ANEM inclut une analyse du marché du travail liée aux besoins, à l'anticipation, etc., mais cette fonction est limitée, surtout en raison de faibles capacités.

Le projet de l'UE d'appui au secteur de l'emploi en Algérie (PASEA, qui a pris fin en mars 2016), a permis à l'ANEM de renforcer les ressources en personnel en fournissant des services d'intermédiation et de moderniser son offre de services. À la demande de la délégation de l'UE, la Fondation européenne pour la formation (ETF) a procédé à une analyse des activités de renforcement des capacités du PASEA, qui ont donné des résultats positifs en termes d'augmentation des capacités du personnel à gérer et fournir des services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises. Il ressort également de l'évaluation que l'ANEM prend des mesures positives pour se moderniser, grâce à la création de nouveaux bureaux locaux (ALEM), à la professionnalisation de son personnel ainsi qu'au développement et à la mise en place de nouveaux outils. Les efforts déployés pour fournir des services en ligne ont été particulièrement importants et la plate-forme WASSIT soutient la gestion interne et l'échange de données sur les demandeurs et les offres d'emploi, facilitant le processus d'adéquation. Les conseillers en matière d'emploi de l'ANEM sont plus efficaces et le temps consacré aux services d'orientation professionnelle a augmenté. La communication interne et externe devrait également être facilitée par le nouveau service d'intranet (A3mali) et un nouveau site web[20].

La dynamique enclenchée par le PASEA et l'engagement de l'ANEM à améliorer les services de l'emploi doivent être poursuivis. Il convient d'assurer l'affectation de ressources appropriées. Le programme d'appui à l'adéquation formation-emploi-qualifications (AFEQ), financé par l'UE et lancé à la fin 2017, vise à poursuivre les efforts de renforcement de la coopération et du partenariat entre le secteur de l'éducation et le marché du travail. Plusieurs acteurs interviendront, comme le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels pour développer les systèmes d'apprentissage, le ministère de l'Éducation nationale pour lutter contre le décrochage scolaire et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour renforcer les services de création d'entreprises et les possibilités de recherche en partenariat avec les entreprises.

[20] www.anem.dz/fr/

ANNEXES

Annexe statistique

Cette annexe présente les données annuelles de 2011 et de 2016 ou de la dernière année disponible.

	Indicateur		2011	2016
1	Population totale (en millions)		39,7 (1)	40,4 (1)
2	Taille relative de la population des jeunes (groupe d'âge des 15–24 ans) (%)		29,7 (1)	24,4 (1)
3	Taux de dépendance des jeunes (%)		40,9	44,4
4	Taux de dépendance des personnes âgées (%)		8,4	9,4
5	Indice de compétitivité mondiale	Rang	87	87
		Note	3,9	4,0
6	Taux de croissance du PIB (%)		2,9	3,7
7	PIB par habitant, PPA (dollar international courant)		13 026,2	15 074,9
8	PIB par secteur (%)	Valeur ajoutée de l'agriculture	8,6	12,9
		Valeur ajoutée de l'industrie	52,7	36,2
		Valeur ajoutée des services	38,7	50,9
9	Indice numérique de pauvreté à 2 dollars par jour (PPA) (%)		D.M.	D.M.
10	Indice d'inégalité de Gini (%)		D.M.	D.M.
11	Niveau d'éducation de la population adulte (groupe d'âge des 25–64 ans ou des plus de 15 ans) (%)	Faible (2)	62,6 (2012)	68,2 (2015)
		Moyen	17,9 (2012)	19,3 (2015)
		Élevé	9,8 (2012)	12,5 (2015)
12	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire (%)		99,9	D.M.
13	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire (%)		8,3	D.M.
14	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire supérieur (%)		62,7	D.M.
15	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur (%)		9,7	D.M.
16	Mauvais résultats en lecture, mathématiques et sciences – PISA (%)	Lecture	S.O.	79,0 (2015)
		Mathématiques	S.O.	81,0 (2015)
		Sciences	S.O.	70,8 (2015)
17	Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (groupe d'âge des 25–64 ans) selon le sexe (%)	Total	D.M.	D.M.
		Hommes	D.M.	D.M.
		Femmes	D.M.	D.M.
18	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (groupe d'âge des 18–24 ans) selon le sexe (%)	Total	D.M.	D.M.
		Hommes	D.M.	D.M.
		Femmes	D.M.	D.M.
19	Taux d'activité (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Total	40,0	41,8
		Hommes	65,3	66,6
		Femmes	14,2	16,6

	Indicateur		2011	2016
20	Taux d'emploi (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Total	36,0	37,4
		Hommes	59,8	61,2
		Femmes	11,8	13,3
21	Taux de chômage (groupe d'âge des 16–59 ans) selon le sexe (%)	Total	10,0	10,5
		Hommes	8,4	8,1
		Femmes	17,2	20,0
22	Taux de chômage (groupe d'âge des 16–59 ans) selon le niveau d'instruction (%)	Faible [3]	6,3	6,8
		Moyen	8,6	9,5
		Élevé	15,2	16,7
23	Taux de chômage des jeunes (16–24 ans) selon le sexe (%)	Total	22,4	26,7
		Hommes	19,1	22,3
		Femmes	38,1	49,9
24	Proportion des chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs (de plus de 15 ans) (%)		72,1	66,4
25	Taux de chômage (des plus de 15 ans) de longue durée (%)		7,1	6,8
26	Incidence du travail indépendant (%)		33,0	30,2
27	Part des salariés dans le secteur public (%)		40	43,1
28	Emploi par secteur (%)	Agriculture	10,8	8,0
		Industrie	30,8	31,0
		Services	58,4	61,0
29	Emploi dans le secteur informel		D.M.	D.M.
30	Proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation (NEET), selon le sexe (%)	Total	26,0	27,6
		Hommes	15,0	19,3
		Femmes	34,7	36,3
31	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB)		4,3 (2008)	D.M.
32	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques totales)		11,4 (2008)	D.M.
33	Pénurie de compétences (%)		36,8 (2007)	D.M.
34	Part des PME dans le PIB (%)		D.M.	D.M.
35	Part des PME dans l'emploi (%)		13,9 (2009)	D.M.

Dernière mise à jour: 5 septembre 2017

Sources:

Indicateurs 1, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30 – Office national des statistiques d'Algérie
Indicateur 2 – PNUD_WPP15, estimations de la variante moyenne pour 2016
Indicateurs 3, 4, 6, 7, 8 – Banque mondiale, Indicateurs du développement mondial
Indicateur 5 – Forum économique mondial
Indicateur 11 – Eurostat
Indicateurs 12, 13, 14, 15, 31, 32 – Institut de statistique de l'Unesco
Indicateur 16 – OCDE
Indicateur 35 – Société financière internationale

Légende:

S.O. = sans objet
D.M. = données manquantes

Notes:

[1] Estimation
[2] Inclut les personnes non scolarisées
[3] CITE 0–1 (n'inclut pas les personnes non scolarisées)

Définition des indicateurs

	Description	Définition
1	Population totale (en milliers)	La population totale est le nombre de résidents habituels dans un pays donné au 1er janvier d'une année donnée. Lorsqu'aucune information n'est disponible sur la population habituellement résidente, les résidents légaux ou inscrits peuvent être pris en compte.
2	Taille relative de la population des jeunes (groupe d'âge des 15–24 ans) (%)	Ratio de la population jeune (âgée de 15 à 24 ans) par rapport à la population en âge de travailler (généralement âgée de 15 à 64 ans ou de 15 à 74 ans).
3	Taux de dépendance des jeunes (%)	Ratio des jeunes à charge (personnes de moins de 15 ans) par rapport à la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans).
4	Taux de dépendance des personnes âgées (%)	Ratio des personnes âgées (personnes de plus de 64 ans) par rapport à la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans).
5	Indice de compétitivité mondiale	L'indice de compétitivité mondiale évalue le niveau général de la compétitivité en décrivant les moteurs de la productivité et de la prospérité des pays. L'indice attribue une note allant de 1 à 7, 7 étant le meilleur résultat.
6	Taux de croissance du PIB (%)	Taux de croissance annuel en pourcentage du PIB aux prix du marché en devise locale constante.
7	PIB par habitant (PPA) (dollar international courant)	Valeur réelle de tous les biens et services finaux produits dans un pays durant une période donnée (PIB), divisée par la population totale et convertie en dollars internationaux en utilisant les taux de conversion à parité de pouvoir d'achat (PPA).
8	PIB par secteur (%)	Part de la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'industrie et des services.
9	Indice numérique de pauvreté à 2 dollars par jour (PPA) (%)	Pourcentage de la population vivant avec moins de 2 dollars par jour aux prix internationaux de 2005.
10	Indice d'inégalité de Gini (%)	L'indice de Gini mesure à quel point la distribution des revenus (ou des dépenses de consommation, dans certains cas) parmi les personnes ou les ménages d'une économie s'écarte d'une égalité parfaite. Une valeur de 0 indique l'égalité totale et une valeur de 100 une inégalité maximale.
11	Niveau d'instruction de la population adulte (25–64 ans ou plus de 15 ans) (%)	Le niveau d'instruction se réfère au niveau d'études le plus élevé atteint par les individus, exprimé en pourcentage de toutes les personnes de ce groupe d'âge.
12	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire (%)	Nombre d'élèves scolarisés, à un niveau d'études donné, quel que soit leur âge, en pourcentage de la population d'âge scolaire officielle correspondant au même niveau d'études.
13	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire (%)	Proportion d'élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire par rapport au nombre total d'élèves de l'enseignement secondaire (général et professionnel).
14	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire supérieur (%)	Nombre d'élèves scolarisés, à un niveau d'études donné, quel que soit leur âge, en pourcentage de la population d'âge scolaire officielle correspondant au même niveau d'études.
15	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur (%)	Proportion d'élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur par rapport au nombre total d'élèves de l'enseignement secondaire supérieur (général et professionnel).
16	Mauvais résultats en lecture, mathématiques et sciences – PISA (%)	Part des jeunes âgés de 15 ans qui ne réussissent pas à atteindre le niveau 2 en lecture, mathématiques et sciences.
17	Participation à la formation/ l'apprentissage tout au long de la vie (groupe d'âge des 25–64 ans) selon le sexe (%)	Part des personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête sur les forces de travail.
18	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (groupe d'âge des 18–24 ans) selon le sexe (%)	Pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ayant au maximum achevé l'enseignement secondaire inférieur et n'ayant suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête sur les forces de travail. L'enseignement secondaire inférieur correspond aux niveaux 0–3C de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013 et aux niveaux 0–2 de la CITE 2011 pour les données depuis 2014.

	Description	Définition
19	Taux d'activité (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Les taux d'activité représentent la population active en pourcentage de la population en âge de travailler.
20	Taux d'emploi (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Le taux d'emploi représente la population exerçant un emploi en pourcentage de la population en âge de travailler.
21	Taux de chômage (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs en pourcentage de la main-d'œuvre.
22	Taux de chômage (des plus de 15 ans) selon le niveau d'instruction (%)	Les niveaux d'études font référence au niveau d'instruction le plus élevé achevé avec fruit. Trois niveaux sont pris en considération: faible (niveaux 0–2 de la CITE), moyen (niveaux 3–4 de la CITE) et élevé (niveaux 5–6 de la CITE 1997 et niveaux 5–8 de la CITE 2011).
23	Taux de chômage des jeunes (15–24 ans) selon le sexe (%)	Le taux de chômage des jeunes représente le nombre de jeunes chômeurs âgés de 15 à 24 ans en pourcentage de la main-d'œuvre âgée de 15 à 24 ans.
24	Proportion des chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs (de plus de 15 ans) (%)	Nombre de chômeurs âgés de plus de 15 ans qui sont des chômeurs de longue durée (12 mois ou plus) en pourcentage du nombre total de chômeurs de plus de 15 ans.
25	Taux de chômage (des plus de 15 ans) de longue durée (%)	Nombre de chômeurs âgés de plus de 15 ans qui sont des chômeurs de longue durée (12 mois ou plus) en pourcentage de la main-d'œuvre de plus de 15 ans.
26	Incidence du travail indépendant (%)	Part des travailleurs indépendants en pourcentage de l'emploi total. Les travailleurs indépendants comprennent les employeurs, les travailleurs à leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale.
27	Part des salariés dans le secteur public (%)	Part des salariés dans le secteur public en pourcentage de l'emploi total.
28	Emploi par secteur (%)	Part des salariés dans l'agriculture, l'industrie et les services.
29	Emploi dans le secteur informel	Part des salariés du secteur informel dans l'emploi non agricole total.
30	Proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation (NEET) (%)	Pourcentage de la population d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés qui ne travaille pas et ne suit pas d'études ni de formation continue.
31	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB)	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage du PIB. En général, le secteur public finance l'éducation soit en soutenant directement les dépenses courantes ou en capital des établissements d'enseignement, soit en soutenant les élèves et leurs familles avec des bourses ou des prêts publics, ainsi qu'en attribuant des subventions à des entreprises privées ou des organisations sans but lucratif pour des activités éducatives. Les deux types de transactions sont compris dans les dépenses publiques totales pour l'éducation.
32	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques totales)	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage des dépenses publiques totales. En général, le secteur public finance l'éducation soit en soutenant directement les dépenses courantes ou en capital des établissements d'enseignement, soit en soutenant les élèves et leurs familles avec des bourses ou des prêts publics, ainsi qu'en attribuant des subventions à des entreprises privées ou des organisations sans but lucratif pour des activités éducatives. Les deux types de transactions sont compris dans les dépenses publiques totales pour l'éducation.
33	Pénurie de compétences (%)	Pourcentage d'entreprises qui considèrent une main-d'œuvre insuffisamment qualifiée comme une contrainte majeure.
34	Part des PME dans le PIB (%)	Part du PIB correspondant à la contribution des petites et moyennes entreprises.
35	Part des PME dans l'emploi (%)	Part des personnes employées dans les petites et moyennes entreprises.

WWW.ETF.EUROPA.EU